



**Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire (consultative et non décisionnelle)
du jeudi 30 avril 2020 à 12 h 10.**

Réf. 1242

En visioconférence (Zoom).

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et procédures de la réunion
2. Projet de répartition des ressources 2020-2021
3. Entente sur la formation à distance dans le contexte de pandémie de COVID-19
4. Sanction des cours, suspension de la côte R et arrêtés ministériels
5. Négo
6. Comité paritaire - automne 2020
7. Questions et réponses
8. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue et procédure de la réunion

Alexandre Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous. 77 professeurs-es sont présents-es. Il explique qu'il ne s'agit pas d'une assemblée décisionnelle, mais informative et consultative. Il souligne qu'un nouvel arrêté ministériel a été adopté le 26 avril dernier accordant la possibilité de tenir des assemblées délibérantes par voie électronique et de tenir des votes secrets. Toutefois, la FNEEQ a émis des réserves puisqu'il demeure une problématique de mise en œuvre et des contraintes légales (ex. : validation des membres, votes à scrutin secret). Le SPPCM et la FNEEQ se penchent sur la question, mais pour le moment, il n'y aura pas de votes à distance.

Il explique le déroulement de l'assemblée. Les officiers-ères syndicaux présenteront chacun des sujets à l'ordre du jour et une période de questions-commentaires s'en suivra sur l'ensemble des sujets. Andréane St-Hilaire prendra les tours de parole et ouvrira les micros à tour de rôle. Afin de permettre à toutes et tous de s'exprimer, trois minutes sont accordées par tour de parole ainsi qu'une priorité aux personnes qui prennent la parole pour une première fois.

2. Projet de répartition des ressources 2020-2021 (document joint)

Nathalie Pilon présente les principaux éléments du projet de répartition des ressources 2020-2021. Le projet est basé sur des conditions normales d'enseignement à la session d'automne 2020 alors que nous savons qu'elle ne le sera pas. Aucune ressource supplémentaire n'est prévue pour le moment, mais des représentations sont faites en ce sens par le syndicat, la FNEEQ, voire par les directions de cégeps. Il est toutefois impératif de faire la tâche, d'autant plus pour les profs précaires. Au global, 372,91 ETC d'allocations sont prévues en 2020-2021, donc une baisse d'environ 4 ETC (une baisse inférieure aux années précédentes). La situation est la même dans les autres cégeps francophones. Une arrivée massive d'étudiants-es est prévue dans environ trois ans seulement.

Nathalie présente les ressources enseignantes prévues pour le volet 1 (336,36 ETC). Les disciplines techniques ont une baisse plus importante, semble-t-il, en raison des impacts du contexte de plein emploi dans certains domaines. Le volet 2 pour les coordinations départementales et de programmes a 15,67 ETC. Les mêmes critères de répartition sont appliqués, comme révisés et approuvés en assemblée syndicale il y a quatre ans, à l'exception d'un octroi de ressources supplémentaires pour les laboratoires en TIM et en informatique puisqu'ils n'ont pas de techniciens-nes et l'octroi de 0,27 ETC

pour la coordination des programmes plutôt que 0,24 comme cela avait été fait l'an dernier et dénoncé en AG. 98 % des ressources sont attribuées à l'enseignement (la convention collective permet au Collège de conserver une réserve de 3 %). La charge individuelle (CI) de référence sera de 38,4, soit sensiblement la même que l'an dernier.

Plusieurs enjeux relatifs à la répartition des cours multis en sciences humaines demeurent. Isabelle Rivet fait état des travaux du comité de programme au cours des trois dernières sessions (en sous-comité et au sein des sept disciplines impliquées) et de l'adoption à la majorité d'un nouveau modèle de répartition pour les cours multis 300 et 301 qui serait équitable entre toutes les disciplines. Le 17 avril, donc très tardivement, la Direction des études (DÉ) a soumis une contre-proposition (pas soumise au vote) de maintenir l'octroi des cours de 301 par profil. Au CRT du 27 avril dernier, le syndicat a dénoncé cette façon de faire aussi tardivement, ne laissant pas de place aux discussions pour en arriver à des compromis acceptables pour toutes les parties, et que le projet de répartition soumis par le Collège ne tient compte qu'en partie des décisions du comité de programme. Bien que le fonctionnement de cette instance puisse être questionné à certains égards, l'instance ne doit pas être bafouée sous peine de compromettre gravement le processus démocratique. Le comité exécutif a aussi demandé aux disciplines de nous transmettre leur position sur la contre-proposition de la DÉ et sur la manière dont les travaux se sont déroulés au comité de programme. Le comité exécutif a demandé au Collège qu'il soit noté au projet de répartition que ce mode de calcul est temporaire et provisoire, que les deux cours multi (300-300 et 300-301) servent d'abord à résorber les MED avant toute autre condition de répartition et que l'ordre établi entre les disciplines pour le partage des 300-300 (p. 15, point 2) soit déterminé aléatoirement par un tirage au sort. Le syndicat souhaite que le comité de programme poursuivre ses travaux et que la DÉ aide à structurer cette discussion, d'autant plus la révision de programme en sciences humaines à venir.

Nathalie présente la résolution du comité exécutif.

Considérant que le projet de répartition est basé sur des prédictions qui s'appuient sur des conditions de réalisation dites « normales » et que les conditions de l'automne 2020 seront particulières et très éloignées de conditions « normales »;

Considérant la nécessité d'obtenir des ressources additionnelles pour réaliser l'ensemble des activités de la tâche de l'année 20-21 étant donné le contexte particulier;

Considérant les changements apportés par la direction pour la répartition des cours multis (300-300 et 300-301) entre les disciplines concernées et les enjeux, questions et difficultés qui demeurent quant à cette nouvelle répartition;

Considérant les consultations effectuées auprès du comité tâche et du comité pré-CRT;

Le comité exécutif a résolu à l'unanimité qu'il n'accepte pas le projet de répartition de 2020-2021.

- 3. Entente sur la formation à distance dans le contexte de pandémie de COVID 19 (document joint)**
Alexandre présente l'entente sur la formation à distance (FAD) qui a été conclue et signée le 28 avril dernier en comité des relations de travail (CRT). Elle vise à baliser les conditions d'enseignement à distance qui s'est organisé dans l'urgence à la session d'hiver 2020. Elle couvre différents aspects notamment le respect du jugement professionnel des profs quant au contenu pédagogique et aux manières de le rendre ainsi que les évaluations, la propriété intellectuelle et la protection des droits liés à la convention collective, tant pour la formation régulière qu'à la formation continue. Un autre projet d'entente a été soumis à la partie patronale afin de baliser l'enseignement à distance à la formation continue à l'été et des discussions sont entamées afin de préparer l'automne 2020.

4. Sanction des cours, suspension de la côte R et arrêtés ministériels

Isabelle Rivet présente l'évolution des directives ministérielles et de la Direction des études au Collège concernant la sanction des cours (addenda du 14 avril) et la suspension de la cote R pour la session d'hiver 2020 (20 avril). La consigne de la direction demeure de trouver des moyens d'évaluer des compétences et de mettre une note chiffrée. La mention « *incomplet temporaire* » est possible, mais nécessitera que l'étudiant-e reprenne une partie des cours de l'hiver lorsque nous serons de nouveau en présence. La DÉ permettra aux étudiants-es de se prévaloir de l'option « incomplet permanent » jusqu'à la fin de la session. Le ministère a confirmé que la mention « EQ » sera financée exceptionnellement cette année. Guy Gibeau a mentionné qu'il est possible de mettre cette mention, mais il n'a pas donné de détail pour l'instant sur la façon dont les profs pourront la donner. Aussi, il craint des erreurs dans le traitement, car il y aura une manipulation humaine par l'organisation scolaire dans deux logiciels différents. De plus, il présentera à la Commission des études demain une autre possibilité soit des barèmes par palier.

L'Arrêté ministériel du 10 avril permet au ministère de la Santé et des Services sociaux de réquisitionner tout le personnel du réseau de l'éducation. Actuellement, il n'y a que le personnel lié à la santé qui est sollicité volontairement à travailler dans le réseau de la santé. À Maisonneuve, les profs de soins infirmiers donneront une formation d'aide aux préposés-es aux bénéficiaires. Rien n'est prévu pour l'ensemble des profs, mais c'est toujours une possibilité. À ce jour, il n'est pas question de modifier nos vacances prévues débuter le 11 juin.

5. Négo

Andréane St-Hilaire se joint à nous à la fin de regroupement cégep, qui se tenait au même moment que notre assemblée, qui portait exclusivement sur les négos. Elle présente le contexte actuel de la négociation dans le secteur public et les positions des fédérations au sein du CCSPP-CSN qui ont mené le regroupement cégep à modifier sa position initiale de suspendre les négos. La recommandation suivante a été adoptée :

- Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour poursuivre la négociation de la convention collective malgré le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ce mandat doit toutefois être associé à une capacité pour les syndicats de tenir des assemblées délibérantes et des votes. Le regroupement cégep a donc aussi adopté cette recommandation :

- Que ce mandat soit associé à la capacité de la FNEEQ de proposer aux syndicats des modalités de consultation et de délibération crédibles dans les plus brefs délais.

Le gouvernement veut s'entendre rapidement avec les syndicats et une prolongation de la convention collective de trois ans. Sa priorité est d'abord d'améliorer les conditions de travail des préposés-es aux bénéficiaires et des auxiliaires ainsi que les profs de primaire et de secondaire. Il ne parle aucunement des profs de cégep.

6. Comité paritaire - automne 2020

À la demande du SPPCM, le Collège a accepté de mettre sur pied un comité paritaire afin de planifier et de poser les balises de l'enseignement à la session d'automne 2020. Déjà, le directeur des études a annoncé que la session A20 se fera sûrement à distance et a entrepris des consultations des départements afin d'évaluer ce qui ne peut être fait à distance ou uniquement en présentiel. Le syndicat veut éviter que la DÉ impose un modèle et que les départements travaillent en silo, puis qu'on se retrouve avec de multiples problématiques. Une première rencontre est prévue la semaine prochaine. Le comité exécutif réfléchit aux processus de consultation et à la tenue d'instances syndicales.

7. Questions et réponses

Alexandre présente le déroulement de la période de questions qui porte sur les différents sujets à l'ordre du jour. Il invite les membres à lever leur main afin que les tours de parole soient attribués. Il invite les participants-es à limiter leur intervention à trois minutes afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de prendre la parole, puis à ouvrir leur caméra et micro au moment de parler.

Questions et interventions.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14 h.



Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Alexandre Lahaie
Président